



## Le logo

Plutôt que d'utiliser la figuration pour illustrer l'entité qu'est la MRC du Haut-Saint-Laurent, la construction du logo s'inspire des compétences et responsabilités d'une MRC et de certaines caractéristiques distinctives au Haut-Saint-Laurent.

*Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens que l'entend la Loi sur l'organisation territoriale municipale. Source : ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire*

Le logo de la MRC du Haut-Saint-Laurent a la forme d'un tridécagone régulier, i.e. un polygone possédant treize angles et côtés équilatéraux. Les treize arêtes de la forme représentent les treize municipalités du Haut-Saint-Laurent.

*En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme une MRC doit, entre autres, voir à l'aménagement de son territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement, juger de la conformité au schéma ou au Règlement de contrôle intérimaire. En vertu d'autres lois, la MRC doit notamment s'occuper des cours d'eau qui se trouvent sur son territoire; préparer les rôles d'évaluation des municipalités locales; établir un plan de gestion des matières résiduelles, un schéma de couverture de risques (sécurité incendie), etc. Source : ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire*

Les lignes blanches qui traversent le tridécagone représentent les responsabilités dominantes d'une MRC qui se traduisent par la schématisation, la planification et la gestion d'un territoire établi. Ces traits convergent vers un même point puisque les municipalités doivent travailler ensemble afin de réaliser des projets communs visant le développement du territoire et le bien-être de la population.

Dans le cas du Haut-Saint-Laurent les principaux objectifs intermunicipaux ou régionaux regroupent : la mise en valeur des ressources et des services; le renforcement des structures municipales; la protection de la population, de l'environnement et du patrimoine; le développement socio-économique, touristique et agroalimentaire du territoire et la conformité aux exigences et aux normes dictées par le gouvernement.

## Personnalisation

Le Haut-Saint-Laurent se distingue par ses paysages bucoliques à perte de vue, ses nombreux cours d'eau, sa zone agricole (93 % du territoire), sa production agro-alimentaire diversifiée, son fort potentiel archéologique et sa situation géographique sur les rives du haut du fleuve Saint-Laurent.

Le logo se divise donc en sections, plus ou moins figuratives et proportionnelles pour illustrer ces particularités.

En haut, le coucher de soleil sur le fleuve. Les sections suivantes, respectivement rouge, verte et violette représentent la pomiculture, la zone forestière (34 % du territoire) et la culture des petits fruits (bleuets, fraises, framboises, mûres) et de la lavande. Le fait que ces sections se situent légèrement au-dessus de la ligne d'horizon implicite n'est pas un hasard. Les vergers, les fermes de petits fruits, les champs de lavande et une partie de la zone forestière se retrouvent sur la Covey Hill dont le sommet est situé à 342 m d'altitude. La section bleue et tumultueuse représente les rivières et autres cours d'eau du territoire. La section jaune représente la culture du maïs; la partie brune, la terre, l'archéologie et les produits de l'érable. Finalement, la section striée de vert représente les champs cultivés.



MRC du

**HAUT-SAINT-LAURENT**

